



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Offices

Question écrite n° 44241

Texte de la question

M. Jean Marsaudon attire l'attention de M. le ministre delegue aux anciens combattants et victimes de guerre sur le desir de l'ensemble du monde combattant de voir preserver la structure actuelle de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Il lui demande s'il lui est possible de dementir les rumeurs selon lesquelles l'ONAC pourrait etre demantele sans une decision du Parlement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention sur le projet de schema de reorganisation des services deconcentres de l'Etat. Il s'agit d'une etude de faisabilite dans trois regions et quelques departements, demandee par voie de circulaire a quelques prefets. Ce n'est precisement qu'une etude de faisabilite dans le cadre de travaux touchant la reforme de l'Etat, dont le ministere des anciens combattants et victimes de guerre ne peut rester a l'ecart. Il est clair que les structures territoriales du ministere et de l'Office national assurent avant tout un service de proximite au benefice des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Le Premier ministre, dans la droite ligne de ce que le President de la Republique a toujours defendu, vient de confirmer que le Gouvernement n'envisageait pas de remettre en cause l'autonomie des services existants, ce qui assure le maintien en l'etat des structures actuelles du ministere, de ses etablissements publics et de ses services exterieurs.

Données clés

Auteur : [M. Marsaudon Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44241

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5600

Réponse publiée le : 25 novembre 1996, page 6157